



LE LABEL SITE RIVIÈRES SAUVAGES

04 SEPTEMBRE 2018

DOSSIER DE PRESSE



LE GALEIZON

Au cœur des Cévennes, coule une rivière si remarquable qu'elle va recevoir une double distinction le 6 septembre prochain : les labels « rivière en bon état » et « Site Rivières Sauvages ». Ces doubles récompenses complémentaires seront remises aux porteurs des projets Max ROUSTAN, Président de l'Etablissement Public Territorial de Bassin GARDONS et d'Alès Agglomération, Yannick LOUCHE, Président du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, par Laurent ROY, Directeur Général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Christian Le Diouron, Directeur adjoint d'AFNOR Certification et Martin ARNOULD, Président du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages.

PROTEGER ET PRESERVER UN HAUT LIEU DE LA BIOSIVERSITE

Le Galeizon est une rivière de France, dans les départements du Gard et de la Lozère, sous-affluent du Rhône par le Gardon via le Gardon d'Alès. Il prend sa source en Lozère et conflue avec le Gardon à Cendras. Cette vallée est une des plus sauvages de toutes les Cévennes. Le cadre est fantastique sur la partie classique des gorges, la route est éloignée sur les hauteurs, ce qui donne à ce parcours un caractère retiré.

D'une grande richesse naturelle et patrimoniale, le Galeizon abrite une faune et une flore aquatique remarquable : loutres, castors, écrevisses à pieds blancs, barbeau méridional, etc. La rivière a façonné la vallée depuis des millénaires, on y trouve non seulement des traces de nécropoles dont celles de Peyraube, des temples et des cimetières protestants parfois cachés dans des moulins (les protestants ont fui la répression après la révocation de l'édit de Nantes), d'anciens béals et des moulins, les fameuses rascasses ou tancats, sorte de seuils en pierre sèche.

LE HAUT LIEU DE LA DIVERSITE

Le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles œuvre de longue date pour améliorer et valoriser ce patrimoine commun et fragile sans en exclure les activités humaines. Ces efforts ont permis sa reconnaissance en tant que « site expérimental » de la réserve de biosphère des Cévennes en 1992. Une réserve de biosphère est un territoire vivant, choisi pour être le terrain d'application du programme Man and Biosphere (Mab) de l'Unesco. Celui-ci consiste à promouvoir un mode de développement économique et social basé sur la conservation et la valorisation des ressources locales, et pour lequel la participation citoyenne est favorisée.

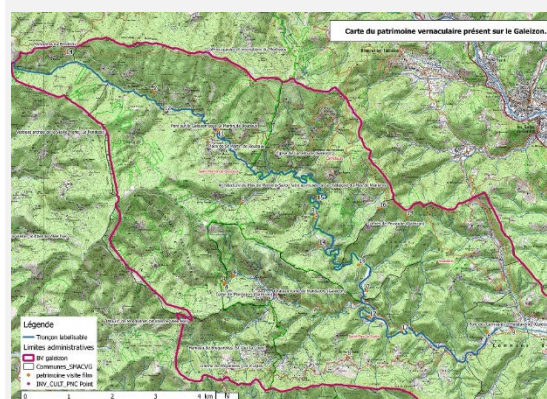
L'EPTB Gardons, Alès Agglomération et le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles s'associent pour porter ces projets de labellisation qui illustrent les efforts réalisés depuis des décennies pour faire de la vallée du Galeizon, un haut lieu de la biodiversité.¹



ÉLÉMENTS TECHNIQUES DE LA LABELLISATION

Le tronçon débute aux sources du Galeizon et s'arrête au niveau du seuil de Salléle, peu avant les pertes dues à la faille du Rieusset. Le linéaire retenu mesure 25.4 Km soit 87 % du linéaire total, pour un bassin versant de 74 Km² représentant 85 % du bassin versant du Galeizon. La qualité de ses eaux, mesurée chaque année, permet également d'atteindre un classement en « Très Bon Etat », ce qui lui a valu son inscription en tant que réservoir biologique, dans le SDAGE Rhône Méditerranée et représente une référence en région Occitanie.

Ces caractéristiques sont déjà à l'origine de la mise en œuvre d'un programme Natura 2000. C'est cette biodiversité, l'état sauvage de ses berges, et la qualité exceptionnelle de son eau qui ont permis qu'elle soit identifiée comme l'une des Rivières Sauvages potentielles selon les critères définis conjointement par l'AFNOR et le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages.





DES RIVIERES SAUVAGES, BIENS COMMUNS, POUR DEMAIN.

Nous labellisons aujourd'hui, officiellement, Le Galeizon. C'est pour nous une fierté. Et ce n'est bien sûr pas un hasard.

Ce label, fruit d'une longue histoire, a un double objectif. Il reconnaît, en tout premier lieu, la naturalité extraordinaire d'une rivière située dans un haut lieu de la biodiversité : Le parc des Cévennes. Il honore également, et c'est tout aussi important, l'engagement, le travail, la détermination d'une communauté humaine d'un territoire, mais aussi d'un pays, qui a pensé, il y a quelques années de cela, qu'il était indispensable de créer de la valeur autour des ultimes joyaux en eau courante de notre pays.

Ces deux approches, intimement liées, constituent le cœur de notre engagement. La biodiversité, la beauté exceptionnelles des ultimes rivières non aménagées, soit moins de 1 % des cours d'eau de notre pays, doit être protégée. Avec les hommes qui habitent sur son bassin versant. Pas sans eux. Les humains doivent réapprendre, et ce mouvement est neuf, à prendre soin de leurs rivières. Ils doivent construire, collectivement, en n'oubliant personne, une communauté d'intérêts, de fierté, de passion, de vision autour de leur « rivière joyaux », et en tirer des richesses. C'est possible. Nous pensons en effet, depuis 2007 et le lancement du chantier d'un barrage EDF dévastateur sur le Rizzanese, en Corse, qu'il est temps de voir d'un autre œil et de se donner de nouveaux moyens pour conserver les très rares cours d'eau rescapés de l'artificialisation.

C'est donc avec une émotion tout particulière que nous venons ici, sur les terres cévenoles, pour continuer la lutte pour préserver la biodiversité.

C'est le but du programme Rivières Sauvages. Générer de la valeur, en ces temps de prise de conscience accélérée des menaces qui pèsent sur cette biodiversité, ce n'est pas uniquement, pour les cours d'eau, construire de nouveaux barrages hydroélectriques, poursuivre l'artificialisation.

Après un long effort collectif, nous avons créé en 2014 le label « Site Rivières Sauvages », qui a déjà été décerné à 18 rivières dans notre pays. Les retours du terrain, des riverains, des chercheurs, des pêcheurs, des naturalistes, des élus, des entreprises et des agriculteurs sont encourageants. De plus en plus de rivières sont candidates au label, montrant qu'une démarche de conservation qui part de la société civile, nourrie de bonne science, de respect, ouverte à tous, sortant du strict cadre réglementaire, fonctionne. Et le label commence à s'exporter en Europe

C'est tout cela, l'esprit Rivières Sauvages. Ce sont des résultats, déjà, sur le terrain. C'est une espérance, celle de réconcilier davantage encore les humains que nous sommes avec leurs rivières, des Biens Communs qui participent à notre joie de vivre. Nous sommes donc heureux de partager cet esprit de coopération, de solidarité, d'exigence avec vous, pour conserver et valoriser les indispensables rivières sauvages de demain.

UN LABEL QUI VIENT COMPLETER UN CADRE LEGISLATIF DE LA PROTECTION DES RIVIERES SOLIDE, MAIS INSUFFISANT POUR SAUVER LES DERNIERS JOYAUX.

Page | 4

Le label « Site Rivières Sauvages » s'inscrit dans une **progressive intégration par le Droit français et européen** de l'importance de la protection et de la restauration des écosystèmes d'eau douce et de la ressource en eau. Mais **le label n'est pas une mesure de protection réglementaire**. C'est une **reconnaissance partagée, volontaire, consensuelle**, de l'importance de protéger la naturalité des ultimes joyaux en eau courante de notre pays, des joyaux que les divers Lois et Règlements sont encore souvent incapable de conserver. Il représente environ 1 à 5% des cours d'eau français.

Ce label peut permettre, dans un horizon plus ou moins lointain, de faire évoluer le Droit vers davantage de cohérence et de rigueur pour la préservation de ces bastions de notre biodiversité aquatique. C'est un instrument, un contrat qui peut nous aider à aller au-delà de la réparation des dégâts d'un développement économique incontrôlé sur les milieux aquatiques.

Le label, sur un monde contractuel, est là pour aider le corps social à comprendre que pour préserver notre santé, améliorer la qualité de l'eau, amplifier la protection et la restauration des cours d'eau et plus largement de reconnaître l'importance des « **services écosystémiques** » que nous rendent les écosystèmes en excellent état écologique, il faut se mobiliser à l'échelle des territoires.

Ainsi, des associations se mobilisent, dans divers **Parc Nationaux et naturels Régionaux**, pour protéger des cours d'eau remarquables restés intacts jusqu'à aujourd'hui menacés par des microcentrales hydroélectriques et qui ne disposent, même à l'intérieur des Parcs, d'aucune protection particulière.

Parmi les textes de Droit récents les plus importants, tant nationaux qu'européens et internationaux, nous pouvons mentionner :

- La Loi de protection de la nature de 1976 ;
- La Loi pêche de 1984
- La Loi sur l'eau de 1992 ;
- La Convention de Rio sur la biodiversité de 1992 ;
- La Directive Cadre sur l'Eau de **l'Union Européenne** de 2000,
- La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 ;
- La Loi biodiversité de 2016.

Nous pouvons aussi mentionner le **PARCE**, le Plan d'Action de Restauration de la Continuité Ecologique, lancé en 2009 par le Ministère de l'Ecologie, ainsi que la Résolution du Parlement Européen sur les « zones de nature vierge en Europe ».

Des textes de Droit les plus anciens, comme la Loi de 1919, avaient commencé à intégrer la nécessaire protection des milieux. Cette loi avait par exemple reconnu, dès les débuts de la grande hydroélectricité, l'importance de préserver les populations de poissons migrateurs, avec divers dispositifs de classement des cours d'eau. Mais ces dispositifs n'ont pas empêché une artificialisation et une dégradation constante des milieux aquatiques. (Notre pays s'est d'ailleurs fait une spécialité dans le non-application des textes de Loi pour ce qui touche à l'environnement).

UN PROCESSUS DE LABELLISATION EXIGEANT,

La labellisation « Site Rivières Sauvages » s'adresse à un territoire et est décerné à une ou plusieurs structures qui coordonnent un programme d'actions sur plusieurs années en lien avec les parties prenantes du territoire gestionnaires de la rivière, et associations.

Page | 5

La démarche qui amène à la labellisation permet d'élaborer un programme sur plusieurs années qui programme les opérations de restauration et de conservation des milieux naturels sur le périmètre concerné.

Le dossier de candidature au Label comporte une évaluation qualitative et quantitative sur la base d'une grille de 47 critères qui constituent le socle technique et scientifique du Label.

Les audits réalisés par un organisme indépendant l'AFNOR qui vérifie la qualité de la rivière d'un point de vue scientifique d'une part, que le programme soit bien partagé et validé entre tous les acteurs locaux et que la gouvernance soit réellement adaptée pour mener à bien les actions du programme d'autre part.

Le label est décerné pour la durée du programme d'actions (généralement pour 4 à 5 ans), un audit intermédiaire doit être réalisé à mi-parcours du programme afin d'évaluer sa bonne mise en œuvre.

Le programme d'actions permet de créer une dynamique sur le territoire car il se fixe un objectif de restauration et de conservation de la rivière en intégrant le maintien des activités économiques sur le territoire.

QUI A DÉBOUCHÉ EN 2016 SUR LA CRÉATION DU RESEAU DES « SITES RIVIERES SAUVAGES »

Un réseau de 18 sites labellisés pour faciliter la coopération entre acteurs, trouver des solutions concrètes, valoriser les territoires à partir de leur naturalité remarquable.

A ce jour, 18 rivières ont été labellisées en France. Le label est porté par diverses structures : Parcs naturels Régionaux, Conseils Départementaux, Communautés de communes, Syndicats de Rivières ou EPTB, Fédérations de Pêche, associations de conservation de la nature, une diversité source de richesses. Une rencontre réunissant les acteurs des premières rivières labellisées a eu lieu au ministère de l'écologie, le 22 novembre 2016. Elle a montré un fort besoin d'échange, de partage de connaissances, d'un instrument permettant de mieux coordonner le travail entre les acteurs qui, dans l'Aisne, l'Ain, la Creuse, en Ardèche et ailleurs travaillent pour conserver leur biodiversité remarquable et créer de la valeur à partir de celle-ci.

2016 est donc l'année de création du « Réseau des Sites Rivières Sauvages Labellisés » de France. Il se construit au fil des labellisations des différents territoires. L'appartenance à ce réseau, grâce à une adhésion annuelle, facilite les échanges entre les gestionnaires et permet progressivement de faire reconnaître au travers des rivières exceptionnelles et labellisées la richesse de ces territoires.

Ce réseau naissant qui se structure a pour but d'apporter des avantages pour les sites labellisés comme par exemple :

DES APPORTS TECHNIQUES, DES CONSEILS ET UN ACCOMPAGNEMENT

Une opportunité de valorisation du territoire à travers une communication adaptée via les communiqués de presse ERN/Fonds réguliers, les pages du site web dédiées aux rivières et la Lettre des Rivières Sauvages,

Page | 6

Une aide à la recherche de fonds. / en lien avec les institutions et le développement de partenariats public/privé avec la possibilité de proposer au mécénat un projet ou une action d'intérêt général afin de mobiliser des fonds privés pour permettre un effet de levier pour les financements publics.

Une solidarité, une entraide des territoires avec des échanges interbassins sur des thématiques innovantes

L'appartenance à un réseau qui reconnaît un intérêt écologique fort d'un territoire donc capable de remettre en cause des projets d'aménagements qui présentent un risque de dégradation pour le bassin.

UN RÉSEAU POUR AIDER À CRÉER DE LA VALEUR SUR LES TERRITOIRES

En France, en Europe, les rivières qui présentent un très bon fonctionnement écologique sont toutes des rivières au bord desquels vivent des communautés humaines. Mais, sur ces sites, ces dernières ont un impact à peine perceptible sur les milieux aquatiques, montrant qu'il est possible de vivre en harmonie avec un milieu naturel.

Le programme « Rivières Sauvages », comme tous les programmes de conservation qui fonctionnent, vise à préserver ces activités, en associant étroitement les acteurs locaux, les populations locales qui vivent sur les bassins versants préservés. Dans une démarche d'amélioration continue, les agriculteurs, forestiers, acteurs économiques divers qui vivent sur les territoires labellisés doivent veiller à avoir les meilleures pratiques possibles.

L'image positive associée à ces territoires est une source d'attractivité (pour des populations urbaines), randonneurs, pêcheurs, naturalistes, permettant de créer de la valeur sur des territoires ruraux.

Le programme Rivières sauvages est co-piloté sur certains de ses aspects par ERN.



UN LABEL FRANÇAIS QUI S'EXPORTE GRACE AU SOUTIEN DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITE, (AFB)

Page | 7

La Préparation à l'adaptation européenne du label, a débuté grâce à une rencontre avec les partenaires techniques dans plusieurs pays, Le travail de test de la grille de critères sur des rivières pilotes européennes a commencé cette année. Les bassins testés sont en Irlande dans le comté de Mayo, l'Owenduff, en Slovénie, la Socca, et en Espagne, l'Artikutza.

Sur ces bassins, la démarche intéresse. Les résultats du test de la grille de critères sont encourageants et ce travail va se poursuivre en partenariat avec les WWF de l'arc Alpin pour la Socca, en Slovénie, le Lech en Autriche, l'Amer en Allemagne et la Chaumera en Suisse.

Des visites de terrain et rencontres avec les partenaires locaux sont prévues en 2017 et 2018. Elles permettront un test sur ces quatre rivières alpines de référence et d'engager une réflexion sur l'adaptation du référentiel "Site Rivières Sauvages" à l'échelle des Alpes."

DES COOPÉRATIONS NOUVELLES ENTRE LE PUBLIC ET LE PRIVÉ AUTOUR D'UN LABEL VOLONTAIRE.

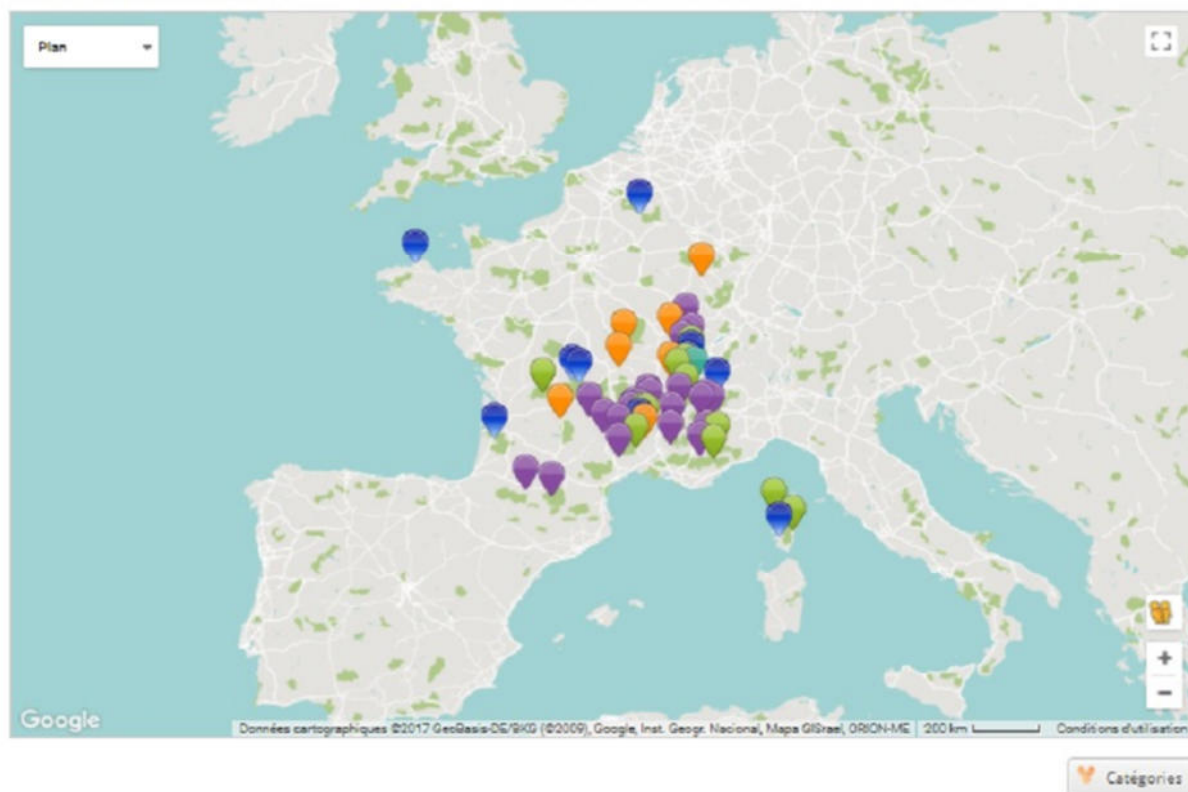
« Rivières Sauvages » est un projet ouvert, participatif.

Dès l'origine, il a permis de rassembler des acteurs très divers, issus de milieux n'ayant souvent pas l'habitude de coopérer, tant notre culture française cloisonne, sépare et crée des barrières inutiles entre écologie et économie et tant la société civile est encore souvent à la marge de la définition de l'Intérêt général.

Avec un retour d'expérience d'une dizaine d'années, European Rivers Network (RRN) et le Fonds pour la Conservation des Rivières sauvages constatent que, si le projet a été bien accueilli et sur les territoires, et à l'échelle nationale, c'est précisément parce qu'il permet l'implication de tous : citoyens locaux, ONG, collectivités, scientifiques, universités, pêcheurs, fondations, entreprises grandes institutions comme les agences de l'eau, l'Agence Française de la Biodiversité, ...

Gardons des coins de nature sauvage ! Nous irons y chercher des ressources dans des situations inédites. Gilles Bœuf

dernière actualisation : 03.08.2017



Légende :

-  **Rivières labellisées** : la rivière est labellisée Site Rivières Sauvages
-  **Rivières candidates - audit en cours** : Afnor Certification réalise actuellement l'audit de labellisation
-  **Rivières candidates** : le dossier de candidature au label Site Rivières Sauvages est en cours d'élaboration, il sera prochainement déposé auprès de l'Afnor Certification
-  **Rivières potentielles** : des études sont en cours sur la rivière, les gestionnaires locaux évaluent la possibilité de candidater au label Site Rivières Sauvages
-  **Sites pilotes Grandes Rivières Sauvages** : la commission « critères », animée par le Conseil Scientifique du projet Rivières Sauvages et composée de gestionnaires locaux, mène depuis 2015 un travail pour adapter le label « Site Rivières Sauvages » aux grandes rivières françaises.

UN LABEL DE RIVIERE EN TRES BON ETAT

Page | 9

LE LABEL « RIVIERE EN BON ETAT », UN SESAME POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF



« L'agence de l'eau a créé ce label en 2015 pour récompenser tous ceux qui se mobilisent – collectivités, association, pêcheurs, acteurs économique – pour reconquérir le bon état des rivières. Le bon état est possible et il faut un effort collectif. Ce label est un facteur d'attractivité touristique et un fleuron pour les territoires. Il montre qu'un environnement préservé et restauré est compatible avec des activités humaines durables ».

Laurent ROY, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse décerne le label "rivière en bon état" pour rendre visible les progrès obtenus dans la reconquête de la qualité des eaux. Il met en valeur les cours d'eau d'un bon niveau de qualité écologique et récompense les gestionnaires qui ont permis d'assurer ce succès.

Destiné à l'information de tous les citoyens – promeneurs, pêcheurs, baigneurs, kayakistes – ce label est reconnaissable grâce à un panneau composé de 3 poissons bleus, installé à proximité des points d'accès à la

rivière.

QU'EST-CE QU'UNE RIVIERE EN BON ETAT ?

Le principal critère d'éligibilité au label "rivière en bon état" est de pouvoir justifier de l'atteinte du bon état, au sens de la directive européenne cadre sur l'eau, au moins deux années depuis 2012.

Pour évaluer la qualité des eaux et décerner le label, l'agence de l'eau prend en compte les résultats du suivi de la qualité des eaux. Tous les ans, elle collecte 4,5 millions de données dans les cours d'eau des bassins Rhône-Méditerranée et Corse afin d'évaluer leur état écologique, c'est-à-dire leur diversité biologique et le niveau des pollutions organiques ou chimiques. Les rivières éligibles au label doivent en outre ne pas être soumises à des prélèvements d'eau excessifs ou à des



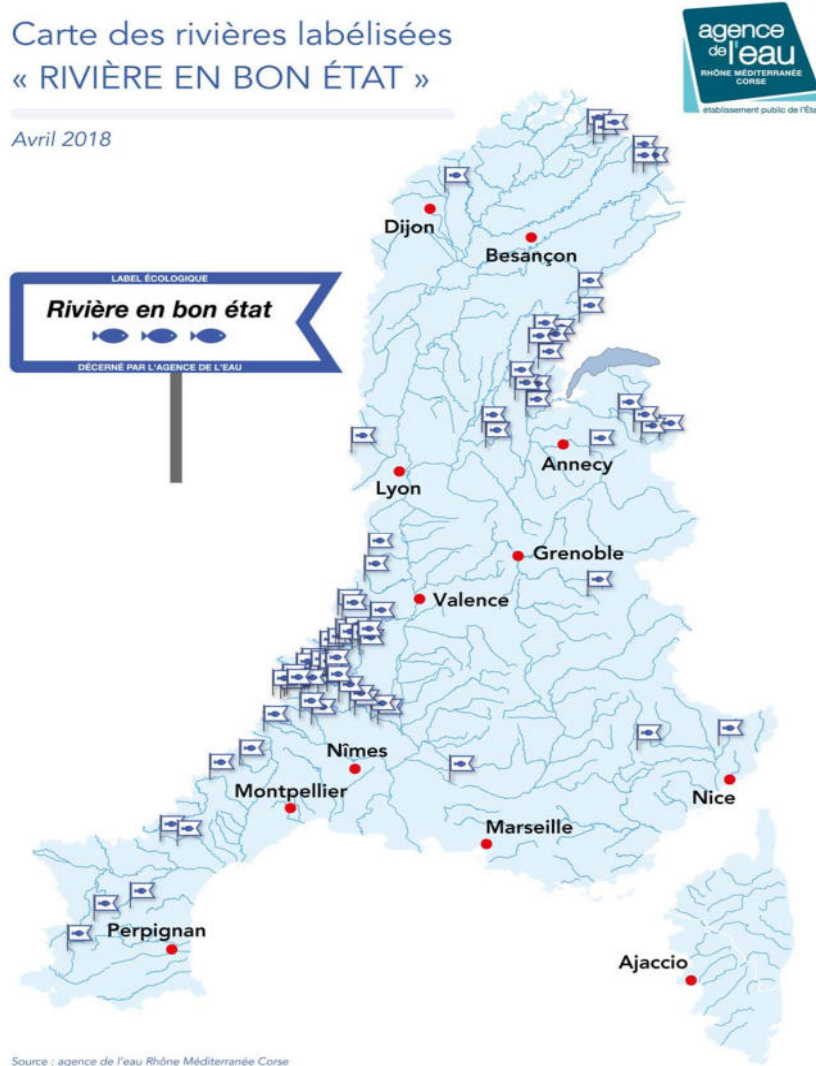
dégradations physiques importantes (digues, seuils, berges rectifiées ou bétonnées...).

L'agence de l'eau s'assure également qu'une gouvernance claire et efficace est en place pour garantir le maintien du bon état de la rivière.

COMMENT OBTENIR LE LABEL ?

La labélisation est une démarche volontaire et toute structure gestionnaire d'une rivière éligible au label peut en faire la demande auprès de l'agence de l'eau.

Depuis son lancement en 2015, 76 rivières ont obtenu le label. 50% des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée et Corse sont en bon état et peuvent donc prétendre à cette distinction.

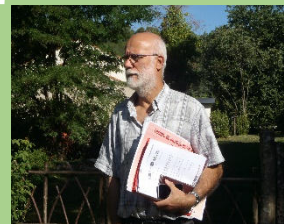


[Téléchargez la liste des rivières labélisées en bon état](#)

[Téléchargez le règlement du label](#)

Le mot de YANNICK LOUCHE

PRESIDENT DU SYNDICAT DES HAUTES VALLEES CEVENOLES



UN HAVRE DE PAIX ET DE BEAUTE

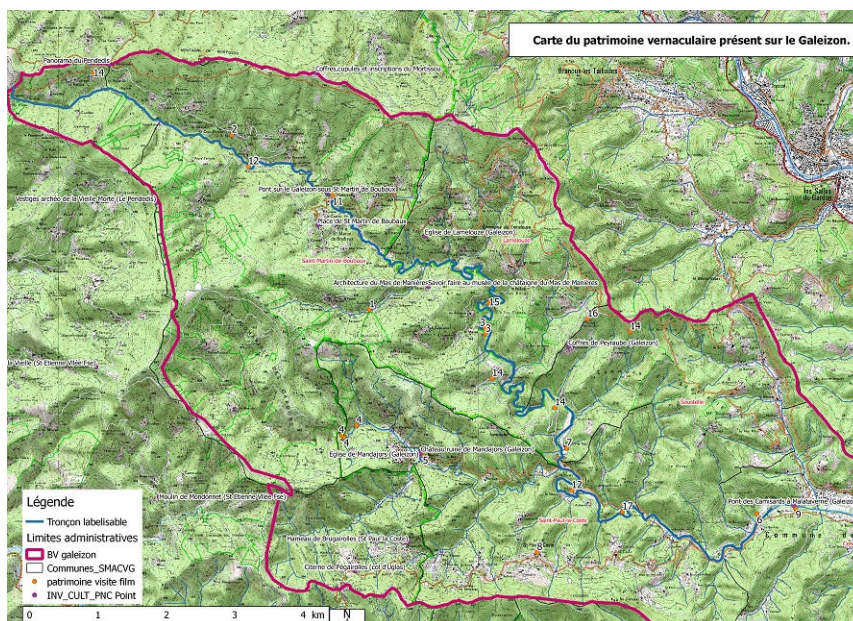
« Au fil des siècles passés il a permis aux habitants de la vallée de vivre là, avec leurs jardins en terrasses de schistes, leurs châtaigniers longtemps omniprésents et leurs petits troupeaux de chèvres et de moutons ; il a même donné l'énergie nécessaire aux quelques activités économiques qu'étaient les martinets, les moulins ou filatures implantées sur ces berges. »

« Aujourd'hui, redevenu sauvage, il alimente en matériaux, en biodiversité et en eau d'une rare qualité le Gardon d'Alés dans lequel il se jette, Gardon qui lui a été « aménagé » et fortement perturbé. »

Le Galeizon est en tous cas pour ceux qui savent l'apprécier un havre de paix et de beauté tout autant qu'une réserve de nature à préserver à tous prix. »

Extrait de l'interview : [cliquez ici](#)





LE GALEIZON, UN JOYAU AU CŒUR DU HAUT LIEU DE LA BIODIVERSITE : LE PARC DES CEVENNES

L'un des joyaux des Cévennes coule au milieu d'une vallée qui s'étend sur 8800 hectares de 140 à 924 mètres d'altitude.¹

Terre de traditions séculaires, la vallée compte près de 3000 habitants dans un paysage marqué par la présence d'un double patrimoine : culturel cévenol et minier.

Ce territoire, classé en réserve de biosphère de par sa biodiversité notamment, est inscrit dans les démarches "MAB, l'Homme et la Biosphère" et "Natura 2000"

Les élus de la vallée du Galeizon, conscients de la qualité de leur environnement et préoccupés par la disparition progressive des activités humaines traditionnelles contribuant au maintien du patrimoine naturel et culturel de la vallée, ont souhaité à l'occasion de la création de la réserve de biosphère des Cévennes s'engager dans la démarche « Homme et Biosphère » qui y est associée.

Le programme « l'Homme et la Biosphère » a été établi en 1971 par l'UNESCO dans le but d'améliorer la connaissance des hommes dans le domaine de l'environnement et de son fonctionnement et d'en favoriser les relations. Par cette démarche, l'homme doit essayer de prévoir les conséquences des actions d'aujourd'hui sur le monde de demain et ainsi gérer de façon efficace et mesurée les ressources de la biosphère (l'espace où la vie est possible). Il est défini comme partie intégrante de l'environnement.

Telle est la mission que se sont donnés les élus de la vallée, en 1992, en créant le syndicat intercommunal d'aménagement et de conservation de la vallée du Galeizon.

¹ Extrait du site www.valléedugaleizon.fr

Depuis plus de douze ans, celui-ci essaie, en mettant en œuvre le programme d'actions d'aménagement et de conservation de la vallée du Galeizon, d'assurer un développement durable de cette vallée.

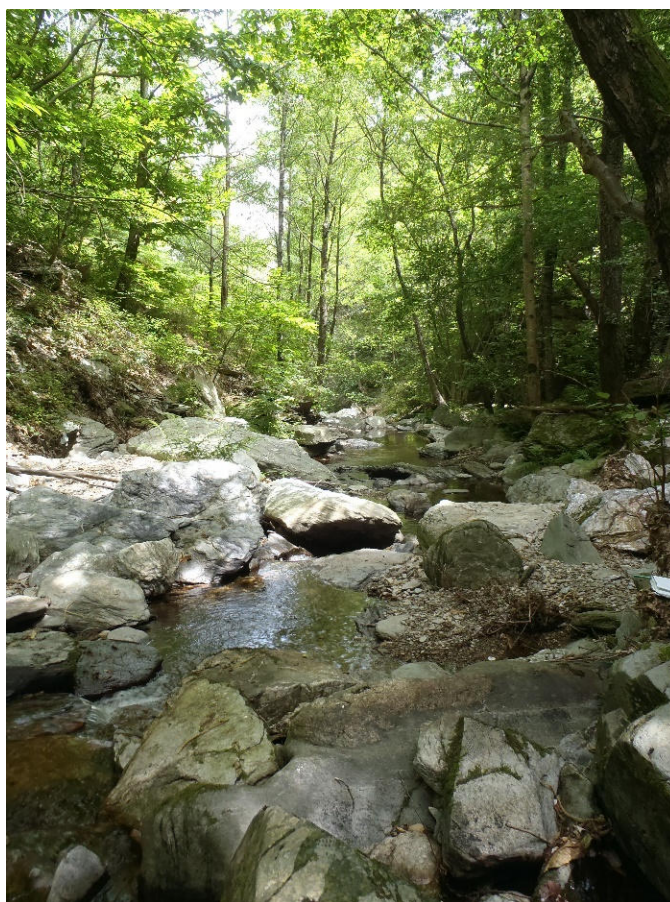
L'amélioration des connaissances scientifiques et la mise en œuvre de mesures de gestion conservatoires à travers l'adhésion au réseau Natura 2000 du site s'inscrit dans le prolongement naturel des actions menées jusqu'à ce jour par le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles.

Au cours du dernier millénaire, les paysages ont beaucoup évolué en raison de l'occupation et de l'utilisation de l'espace par l'homme.

Terrasses, béals, moulins et calades mais aussi puits par centaines témoignent de la présence utile du Galeizon.

D'abord des forêts qui ont été défrichées de manière massive à partir de l'an 1000 pour arriver à la culture intensive et quasi exclusive des châtaigniers afin de nourrir les populations au cours du 19^e siècle.

Au 20^e siècle, la maladie du châtaigner et l'exode rural entraînent l'abandon de cette culture remplacée par des résineux. Une culture qui érode les sols, augmente les risques d'incendie et changent durablement le paysage.



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut
Des espèces listées dans l'annexe II de la Directive « Habitats »		
Mammifères		
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Annexe II de la Directive Habitats
Castor d'Europe	<i>Castor Fiber</i>	Annexe II de la Directive Habitats
Poissons		
Blageon	<i>Teslestes soufla</i>	Annexe II de la Directive Habitats
Barbeau Méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	Annexe II de la Directive Habitats
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	Annexe II de la Directive Habitats
Crustacés		
Écrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Annexe II de la Directive Habitats
Des espèces listées dans l'annexe IV de la Directive « Habitats »		
Plante		
Spiranthe d'été	<i>Spiranthes aestivalis</i>	Annexe IV de la Directive Habitats
Reptiles		
Lézard Vert	<i>Lacerta viridis bilineata</i>	Annexe IV de la Directive Habitats
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV de la Directive Habitats
Couleuvre verte et jaune	<i>Coluber viridiflavus</i>	Annexe IV de la Directive Habitats
Amphibiens		
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Annexe IV de la Directive Habitats
Des espèces listées dans les annexes II et IV de la Directive « Habitats » a priori présentes sur le site mais non inventoriées :		
Mammifères		
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>	Annexe II et IV de la Directive Habitats
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Annexe II et IV de la Directive Habitats
Petit murin	<i>Myotis blythi</i>	Annexe II et IV de la Directive Habitats
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Annexe II et IV de la Directive Habitats

UN ESPACE NATUREL QUI ACCUEILLE UNE BIOCENOSE ELEVEE 2/2

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut
Plantes		
Laïche des îles d'Hyères	<i>Carex olbiensis</i>	Liste rouge tome 2
Laïche déprimée	<i>Carex depressa</i> subsp <i>basilaris</i>	Liste rouge tome 2
Laïche à style bulbiforme	<i>Carex oedipostyla</i>	Liste rouge tome 2
Le Ciste à feuilles de peuplier	<i>Cistus populifolius</i>	Protection nationale
Le Ciste de Pouzolx	<i>Cistus Pouzolzii</i>	Protection nationale
La Molinie tardive	<i>Cleistogenes serotina</i>	intéressant
Dryopteris de l'Ardèche	<i>Dryopteris ardechensis</i>	Liste rouge tome 1
Isoètes de Durieu	<i>Isoetes duriei</i>	Protection nationale
Muscari raisin	<i>Muscari botryoides</i>	Liste rouge tome 2
Ophioglosse des Açores	<i>Ophioglossum azoricum</i>	Protection nationale
Drosera	<i>Drosera rotundifolia</i>	Protection nationale
La Scolopendre	<i>Phyllitis scolopendrium</i>	Rare en Cévennes
Poissons		
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	Livre rouge (vulnérables)
Truite fario	<i>Salmo trutta fario</i>	Protection nationale
Reptiles		
Couleuvre Vipérine	<i>Natrix maura</i>	Protection nationale – Liste rouge
Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	Protection nationale – Liste rouge
Couleuvre à Collier	<i>Natrix natrix</i>	Protection nationale – Liste rouge
Amphibiens		
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Protection nationale
Grenouille verte de Pérez	<i>Rana perezi</i>	Protection nationale
Salamandre	<i>Salamandra salamandra</i>	Protection nationale
Mammifères		
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Protection nationale
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Protection nationale
Genette	<i>Genetta genetta</i>	Protection nationale
Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis Daubentoni</i>	Protection nationale

UNE RIVIERE QUI FAIT LE BONHEUR DES RANDONNEURS, DES PECHEURS... ET DES CONTEURS !

Page | 16



Dès l'arrivée à Cendras , on peut longer le Galeizon. C'est le départ pour aller à la découverte de cette rivière mystérieuse et rieuse à la fois.

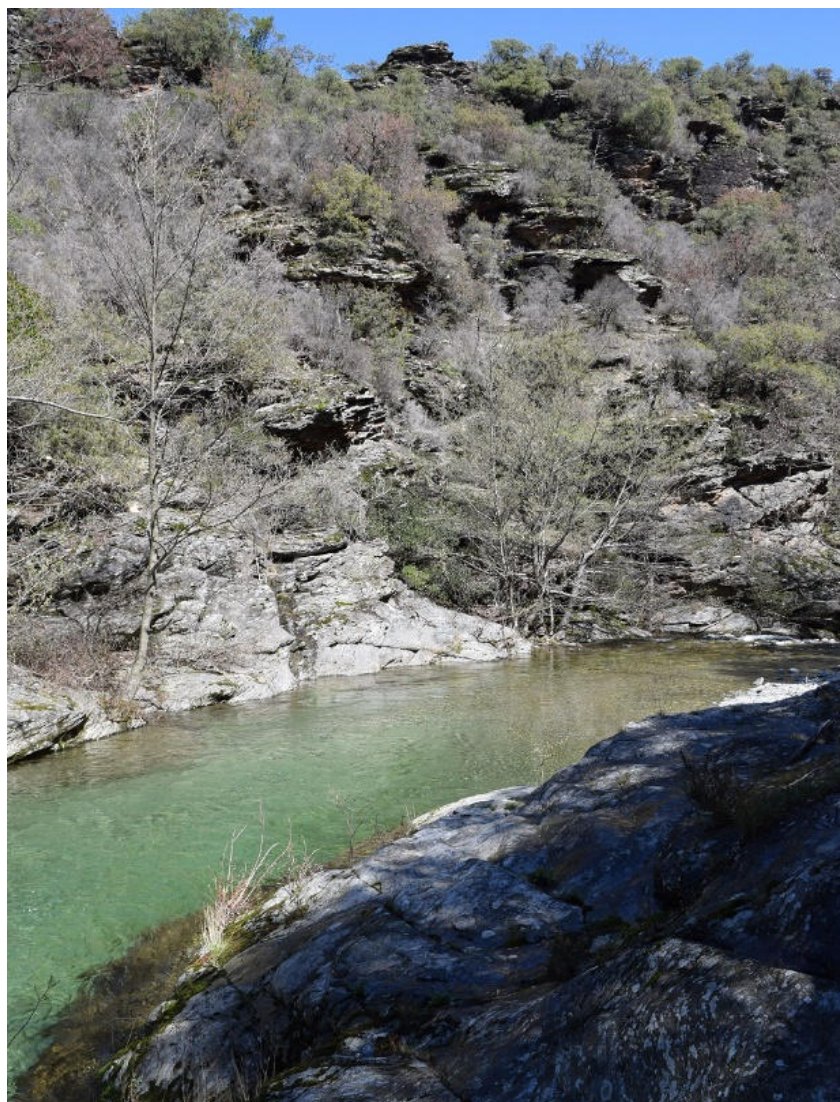
La découvrir sous le soleil, après le « pont des Camisards » avec ses eaux bleu/vert est déjà un véritable bonheur. Ses trous, telles des baignoires font la joie des baigneurs dans la partie non labellisée. Et puis ensuite viennent les espaces plus encaissés. Descendre vers les berges s'avère ardu voire dangereux. Plus on monte et plus le paysage se fait sauvage et grandiose et plus la rivière en contrebas qui fait miroiter ses eaux vertes sculpte la vallée. Le travail de l'homme avec ses terrasses est visible mais ce qui domine c'est le bruit chantant de la rivière.

Elle attire tous les regards. Entre le vert des châtaigniers et des pins, les tons rosé, violines, dorés et grisâtres des roches qui brillent telles des bijoux, ses eaux bleutées scintillent.

C'est le royaume des pêcheurs qui viennent taquiner la truite fario, le barbeau méridional, le blageon et le chabot et c'est aussi celui des randonneurs qui empruntent les vieux sentiers centenaires à travers la forêt de châtaigniers.

Les villages et les maisons se font rares et discrets. Pourtant l'homme depuis des millénaires a occupé cette vallée et y a laissé son empreinte, utilisant l'eau de la rivière pour ses cultures tout en respectant le Galeizon et en lui étant profondément attachés.

On y fait même des rencontres chantées : sous l'égide de la « vielha », figure mythologique du conte et de la chanson populaire en Cévennes et au-delà ; elles célèbrent le temps de vivre autour du Galeizon... Et en cévenol.



Le mot de MAX ROUSTAN

PRESIDENT DE L'EPTB GARDONS



UNE CONTINUITE DANS LA GESTION



« Le Galeizon est une fierté, symbole de la capacité des acteurs locaux à concilier lieu de vie, présence touristique et préservation de la biodiversité. Déjà reconnu « Réserve de Biosphère », ce magnifique cours d'eau décroche ainsi 2 distinctions supplémentaires.

Dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI, Alès Agglomération et l'EPTB Gardons prennent le relai du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles pour gérer ce merveilleux cours d'eau. Nous mettrons tout en œuvre pour poursuivre les actions engagées et sauvegarder cette vallée à la fois habitée et sauvage. »

L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Gardons est le syndicat de rivière qui est en charge des questions de l'eau à l'échelle du **bassin versant des Gardons**.

Les Gardons prennent leur source au cœur des Cévennes dans le département de la Lozère. Ils traversent ensuite le département du Gard pour rejoindre le Rhône.

Le bassin versant s'étend sur plus de 2 000 km² et concerne environ 170 communes pour une population permanente de 200 000 personnes. Il est très diversifié et comprend plusieurs territoires : les Cévennes, au sein desquelles s'écoule le Galeizon, le Piémont, la Gardonnenque, les Gorges du Gardon, l'Uzège et le Bas Gardon ou Gardon Rhodanien.

Le bassin versant des Gardons est soumis à un régime méditerranéen qui se caractérise par une irrégularité des apports pluviométriques et donc des débits des cours d'eau. Ces variations, souvent extrêmes, génèrent des situations de « trop d'eau », marquées par des **inondations violentes**, et de « manque d'eau », illustrées par des **sécheresses très marquées**.

La gestion de l'eau sur ce territoire est donc un enjeu majeur ce qui explique que le syndicat a été **créé dès 1995** et intervienne dans l'ensemble des domaines de la gestion de l'eau : **risque inondation, ressource en eau et préservation et la reconquête des milieux aquatiques**.

Il assure également la **gouvernance** et la **programmation des actions**. Parmi les très nombreuses actions portées, il peut être cité l'entretien des cours d'eau, la réalisation et l'exploitation d'ouvrages hydrauliques

(ouvrage de sur stockage de Saint Geniès de Malgoirès, gestion des digues classées), la gestion de la quantité d'eau à l'échelle des ressources, la sensibilisation aux économies d'eau et à l'amélioration de la qualité de l'eau, les travaux de lutte contre les espèces invasives et ceux relatifs à la restauration des cours d'eau.

L'EPTB Gardons, dénommé SMAGE des Gardons jusqu'au printemps 2018, est la structure porteuse de plusieurs documents de planification qui donnent un cadre et permettent aux actions de se réaliser :

Page | 19

- le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SAGE**) qui définit la **politique locale de l'eau**. Le bassin versant des Gardons est le premier territoire en France à lancer un SAGE (périmètre défini en 1993) et le second à mettre en place une CLE (Commission Locale de l'Eau), organisme de référence dans la concertation, qui est donc à l'œuvre depuis près de 25 ans,
- le **Contrat de Rivière** et le Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (**PAPI**) qui sont des outils de planification d'actions permettant la réalisation concrète des politiques et la mobilisation de financements. Le PAPI est entièrement consacré au risque inondation,
- le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (**PGRE**), programme spécifiquement dédié à la gestion et aux actions sur la quantité d'eau.

L'EPTB Gardons regroupe le Département du Gard, organisme fondateur, et les agglomérations et communautés de communes du bassin versant : Alès agglomération, qui représente plus de 50% de la population, Nîmes métropole, et les communautés de communes : Pays d'Uzès, Pont du Gard, Cévennes au Mont Lozère, Causse Aigoual Cévennes Terre solidaire, Piémont cévenol et Pays de Sommières. Il intervient à **l'échelle des 171 communes** du bassin versant en matière de coordination et porte la maîtrise d'ouvrage sur la majorité d'entre elles (160 communes environ).

L'EPTB Gardons dispose d'une vingtaine d'agents que ce soit pour porter les projets comme pour entretenir les cours d'eau sur le terrain (équipe verte de 7 agents).



TOUTES LES QUESTIONS (ET LES REPONSES) A PROPOS DES EFFETS DE LA LABELLISATION

Page | 20

LE LABEL VA-T-IL M'EMPÊCHER DE MARCHER/ME PROMENER COMME JE L'ENTENDS LE LONG DE LA RIVIÈRE ?

Non car il n'a aucune incidence réglementaire liée à la pratique des loisirs nature, le label ne change pas les règles liées au foncier qui s'imposent à nous tous. A noter que les terrains sont à de rares exception près tous privés.

POURRA - T-ON ENCORE PÊCHER ?

Oui ! La réglementation en vigueur est applicable rien de plus. Le label ne crée pas un sanctuaire où les activités sont interdites, et même dans un parc national où les interdits sont plus nombreux (interdiction de ramassage végétaux, minéraux, champignons etc.), la pêche y reste autorisée.

LA LABELLISATION SIGNIFIE- T-ELLE QUE NOUS POUVONS BOIRE À NOUVEAU L'EAU DE LA RIVIÈRE ?

Non, cela signifie que la qualité de l'eau est bonne pour le fonctionnement du milieu naturel, mais elle n'est pas forcément potable directement sans traitement et ne doit pas être consommée ainsi.

PEUT-ON NAGER / SE BAIGNER DANS UNE RIVIÈRE SAUVAGE ?

Oui si la baignade est autorisée par les autorités locales et pas l'ARS qui réalise le suivi des profils de baignades. Toutefois, la baignade s'y exerce aux risques et périls des baigneurs mais pour le Galeizon, il n'y a pas de risques sanitaires car il n'y a pas de rejets de stations d'épurations.

AURAI-JE LE DROIT DE CONTINUER À CULTIVER AUX ABORDS D'UNE RIVIÈRE SAUVAGE – AGRICULTURE CLASSIQUE ? RAISONNÉE ? BIO ?

Oui dans le respect des pratiques normales et dans le cadre de la réglementation qui s'impose aux exploitants comme ailleurs sur les terres de la commune !

L'agriculture n'est que peu installée aux bords des cours d'eau labellisés car les terrains sont souvent inaccessibles ou inadaptés. L'essentiel de l'activité agricole se retrouve sur la, partie aval du Galeizon.

VAIS-JE ENCORE AVOIR LE DROIT DE CHASSER PRÈS DE LA RIVIÈRE SAUVAGE ?

Oui selon la réglementation en vigueur et les autorisations locales.

Les abords du Galeizon sont de tous temps fréquentés pour la chasse et notamment de nos jours pour la chasse au sanglier. Cela fait partie du paysage naturel et culturel et cela ne remet en aucun cas en cause le label.

POURRONS-NOUS RAMASSER DES CHAMPIGNONS ?

Oui mais attention seulement les comestibles ! Oui en faisant une collecte en bon père de famille et en respectant les notions de propriétés privées.

Page | 21

QUELS SERONT LES PROGRAMMES DE RESTAURATION/PRÉSERVATION : POURRONS-NOUS Y PARTICIPER ?

Ce sont des actions menées par les gestionnaires de la rivière : le grand public ne participe pas directement aux opérations de travaux. Des chantiers participatifs avec les usagers de la rivière (pêcheurs, chasseurs), peuvent contribuer à la préservation de la rivière : comme le ramassage des déchets flottants issus des activités, mais aussi de la contribution par les habitants aux inventaires faunistiques ou floristiques au travers de l'observatoire scientifique de territoire par exemple. Il y aura aussi la sensibilisation des scolaires, élus usagers du bassin versant (agriculteurs, forestiers).

LA RIVIERE SAUVAGE COULE DANS UN PARC QUI A ETE CREE ET CONÇU PAR L'HOMME, EST-CE COMPATIBLE AVEC LA LABELLISATION ?

Cette rivière sauvage est naturelle mais aussi culturelle et l'homme y est une partie intégrante ; ne les opposons pas ! L'homme doit respecter le patrimoine naturel pour continuer à pouvoir en bénéficier pour son bien-être et on ne protège bien que ce que l'on connaît bien !

COMMENT CONCILIER LE TRONÇON LABELLISÉ ET LES AUTRES PARTIES QUI NE LE SONT PAS ? Y AURA-T-IL DES ACTIONS POUR LABELLISER L'ENSEMBLE DU COURS D'EAU ?

Le programme d'actions concerne le périmètre labélisé mais aussi plus largement l'ensemble du bassin versant du Galeizon, l'objectif est de progresser dans les niveaux de labellisation, d'atteindre le niveau 3 mais aussi d'améliorer l'état de conservation en dehors du secteur labélisé afin de garantir une labellisation pérenne du site et peut être étendre le tronçon labellisé.

QUELS PROGRAMMES SERONT VISÉS EN PARTICULIER ? QUELLES ACTIONS DE PRÉVENTION SERONT-ELLES MENÉES ?

Le programme d'action s'articule autour de **sept axes** :

- **Études et recherches**, sur la faune et la flore du Galeizon mais encore les usages, afin d'améliorer la connaissance et mieux préserver l'existant.
- **Milieus et biodiversité**, qui s'intéresse aux espèces remarquables, à la mise en place d'un réseau de suivi de différents paramètres ou encore à la labellisation de la Salandre, affluent principal
- **Continuité écologique**, qui consiste à évaluer la faisabilité et l'impact du retrait des seuils présents sur le Galeizon et la Salandre..
- **Gestion de la ressource**, car le secteur classé en Zone de Répartition des Eaux demande une gestion équilibrée et partagé de la ressource en eau.
- **Travaux**, notamment préventif de restauration forestière dans un objectif de limitation des dégâts de crue

- **Communication/sensibilisation**, la prévention c'est aussi sensibiliser les publics à l'intérêt de préserver le bassin versant du Galeizon, au travers de sorties nature, de conférences, d'une fête de la rivière, d'un film ou de documents de vulgarisation.

- **Animation/gestion/suivi**, qui correspond à la partie administrative du dossier

Page | 22

LA MAJORITÉ DES PARTIE PRENANTES ONT-ELLES ÉTÉ AVERTIES ? DE QUELLES MANIÈRES ? COMMENT LEUR ACCORD A-T-IL ÉTÉ OBTENU ?

Oui, dans le cadre du contrat de rivière des Gardons et du site Natura 2000 Galeizon, les acteurs et gestionnaires ont une habitude de collaboration et le Parc est une instance de coordination et de médiation importante localement. L'ensemble des acteurs du bassin a pu être sollicité autour du projet de labellisation au travers de la tenue de comités technique ou chacun été convié. Différents partenaires institutionnels se sont engagés dans le projet (AFB, DREAL, Fédération de pêche...).



LE PROGRAMME DE LA CEREMONIE DE DOUBLE LABELISATION

Page | 23

- 14h : RDV sur le parking de **Biosphera**, à **Cendras**. Organisation du déplacement
- 14h15 : départ vers le site du Martinet (15 minutes de trajet)*

- 14h30 à 16h00 : cérémonie de remise des labels (L'ordre et les personnes intéressantes peuvent changer)
 - Discours (45 à 60 minutes) :
 - M. Jean RAMPON, Sous-Préfet d'Alès
 - M. Claude CHAPON, Maire de Saint Paul La Coste
 - M. Bernard PALPACUER, Département de Lozère
 - Mme Anne LEGILE, Directrice du Parc National des Cévennes
 - Mme Geneviève BLANC, Présidente de la Commission Locale de l'Eau et Département du Gard
 - M. Yannick LOUCHE, Président du SHVC,
 - M. Max ROUSTAN, Président de l'EPTB Gardons et d'Alès Agglomération,
 - M. Laurent ROY, Directeur de l'agence de l'eau RM : remise de label et inauguration du panneau « rivière en bon état »
 - M. Martin ARNOULD (Président du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages), et M. Christian LE DIOURON (Directeur Adjoint d'AFNOR Certification) : remise de la photo officielle et du certificat AFNOR pour le label « Site Rivières Sauvages

 - Découverte du Galeizon sur le site du Martinet et interviews média au bord du cours d'eau (30 minutes).
- 16h00 : retour à Biosphera.

- 16h15 à 17h30 : fin de protocole à Biosphéra.
 - buffet sucré
 - visite des expositions et projection d'un petit film sur les Rivières Sauvages

En cas d'intempéries, l'ensemble de la cérémonie se déroulera à Biosphéra.

« Nous avons besoin de la nature, et en particulier de ses bastions sauvages. Elle est le monde étranger d'où émergea notre espèce, et le foyer où nous pouvons nous réfugier en toute sécurité. Elle offre des choix que notre esprit a été conçu pour apprécier. »

E.O. Wilson

Page | 24



CONTACTS

Page | 25 Le programme ERN est réalisé en co-pilotage avec ERN

Rivières Sauvages : Mélanie TAQUET : 06 16 68 60 79 –

animationrivieressauvages@gmail.com

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini : 06 33 03 76 24

valerie.santini@eaurmc.fr

EPTB Gardons : Jean-Philippe REYGROBELLET : 04 66 21 73 77 – jp.reygrobellet@les-gardons.fr

Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles : Rénaud VAGNER : 04 66 30 14 56 – riviere@smhvc.fr

RELATIONS-MEDIAS :

Marie Pierre MEDOUGA

Service presse national du Réseau Rivières Sauvages

06 22 78 71 38 – agencerp@orange.fr – www.mp-c.eu - [@mapyntonga](https://twitter.com/mapyntonga)

